



HéviVA

Des liens. Des lieux. La vie!

LES COURTS SÉJOURS MÉDICO-PSYCHO- SOCIAUX

POUR QUI? POURQUOI? COMMENT?



LE COURT SÉJOUR C'EST QUOI ?

Le court séjour est un séjour en EMS – en principe d'une durée maximum de 30 jours – en vue ensuite d'un retour à domicile.

Le court séjour vise principalement à :

- offrir aux personnes en âge AVS, handicapées ou momentanément fragilisées physiquement ou psychiquement, une prise en charge médico-psycho-sociale de courte durée pour leur permettre de récupérer avant un retour à domicile ;
- décharger ponctuellement les proches aidants afin de leur permettre de se reposer, de partir en vacances ou d'assurer le relais lors de périodes délicates.

Prestations

- Les prestations englobent la totalité des services socio-hôtelières (hébergement, repas, activités socio-culturelles) ainsi que, selon les besoins, l'accompagnement pour les activités de la vie quotidienne, les soins et prestations médicales requises.

Tarifs

- Participation pour les services socio-hôtelières de Frs 60.– par jour (30 francs pour les personnes bénéficiant des prestations complémentaires AVS).
- Le coût des prestations de soins et médicales est couvert par les assurances maladie pour les courts séjours prescrits par un médecin.

Convalescence et suite de traitement



Sylvie, 90 ans, chute à son domicile et se fracture l'épaule et le poignet droit. Après un séjour à l'hôpital elle entre en EMS pour un court séjour en vue de pouvoir ensuite retourner à domicile.

Le court séjour de convalescence vise à ce que le bénéficiaire reprenne des forces, grâce notamment aux prestations quotidiennes, ou ponctuelles de professionnels de la santé (physiothérapeute, ergothérapeute, diététicienne,...). Pendant son séjour, le bénéficiaire peut participer à des activités afin de soutenir les liens sociaux et maintenir ses ressources. À la fin du court séjour, la personne peut rentrer à domicile dans de meilleures conditions de santé.



Prévenir l'épuisement des proches aidants



Christian, 78 ans, vit en couple à domicile. Pourtant suivi par un neurologue et un psychiatre, son état s'est récemment dégradé. Désormais il se lève et erre dans les corridors pendant la nuit tout en tenant des propos incohérents. Les enfants du couple constatent que cette situation épuise leur maman, dont l'aide quotidienne est indispensable pour permettre à Christian de rester à domicile.

Dans les situations où les proches aidants sont très impliqués au quotidien, l'accueil en court séjour du proche aidé leur permet de reposer et de prendre du temps pour leur propre santé. Le séjour peut aussi être l'occasion de réaliser un projet d'accompagnement individualisé lors du retour à domicile. La personne accueillie dans un cadre sécurisant est soutenue et encouragée à maintenir son autonomie.



Observation, évaluation, orientation



Joséphine, 79 ans, vit à domicile. Elle est globalement en bonne santé mais depuis quelques mois un handicap à l'épaule l'empêche de s'habiller et de se déshabiller seule. Le CMS qui l'accompagne au quotidien constate depuis quelques semaines que la santé de Joséphine semble se dégrader. Des plaies sont apparues et sa mobilité semble moins bonne qu'avant.

Le court séjour permet l'évaluation gériatrique globale de la personne en regard de sa situation à domicile ou à la suite de l'introduction d'un nouveau traitement. L'orientation peut se faire en direction d'une adaptation des prestations de maintien à domicile (p.ex. CMS ou CAT), d'une entrée en logement protégé, d'un séjour en CTR ou d'un hébergement en long séjour si le retour à domicile n'est plus possible.

Réponse à l'urgence



Antoine, 81 ans, vit à domicile avec son épouse. Antoine ne peut plus se déplacer seul et il faut désormais lui rappeler des choses simples comme le fait de manger ou de boire. Son épouse, qui l'accompagne au quotidien tombe gravement malade et doit être hospitalisée.

Lorsque l'accueil en court séjour est nécessaire dans des situations sociales et médico-sociales précaires, fragiles, qui nécessitent un temps hors du domicile. Il s'agit souvent de séjours organisés en urgence. Cela peut-être par exemple lors de l'hospitalisation du proche aidant ou à la suite d'une chute ou un malaise à domicile, traité ambulatoire mais sans possibilité de retour immédiat à domicile. Le court séjour permet l'observation de la personne et un retour à domicile dans de meilleures conditions.



Accompagnement en fin de vie et soins palliatifs



Dominique, 75 ans, souffre d'un cancer incurable diagnostiqué depuis plusieurs années. Récemment son état de santé s'est fortement dégradé et depuis quelques semaines Dominique a de la peine à manger et respire avec difficultés.

Pouvoir, le cas échéant, accompagner un bénéficiaire en court séjour dans sa fin de vie, simplement parce que la vie s'en va, ou parce que c'est son choix. Ces accompagnements peuvent se faire en collaboration avec les équipes mobiles de soins palliatifs.



**Toute la liste des institutions qui
proposent des courts séjours :
www.heviva.ch/court-sejour**

Héviva

Association vaudoise
d'institutions
médico-psycho-sociales

Rue du Caudray 6
1020 Renens
www.heviva.ch



EDUQUA